

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du 29 Octobre 2025

Ordre du jour:

- Approbation du compte rendu de la séance du 4 AOÛT 2025
- Projet adhésion au contrat collectif sante proposé par le CDG 09
- Délibération concernant l'approbation de la charte 2025-2040 du PNRPA
- Délibération fixant le loyer et les charges appartement n.1 place de l'Eglise
- Délibération décidant la reprise d'une concession en état d'abandon
- Retour information réunion de l'assemblée cantonale du 15 octobre 2025
- Information taxe foncière du non bâti
- Point sur les travaux

- Cimetière
- Prévisions travaux Maison Lapeyre :
- Parking haut du village
- Décision modificative
- Question diverses

PRESENTS :

Sandrine BEAUFEU Sylvie DARNISE - Dalia DEDIEU – Chantal DONAT – Julien GENCE-Pierre BUREL

Nicolas LALANDE (Procuration donnée à Chantal DONAT)

Secrétaire de la séance : Pierre BUREL

Début du Conseil : 18 H 45

- [Approbation du compte rendu de la séance du 4 AOÛT 2025](#)

Compte rendu accepté à l'unanimité des votants

.

- [- Projet adhésion au contrat collectif sante proposé par le CDG 09](#)

Sur proposition du CDG 09., la participation de la collectivité sera de 15 € avec un taux de participation n'excédant pas 50%

Le taux de participation des communes environnantes étant de 15€, nous nous alignons sur ce montant .
En retour du CST, une délibération sera votée

Délibération Acceptée à l'unanimité des votants

- [Délibération concernant l'approbation de la charte 2025-2040 du PNRPA](#)

Suite à la mise à disposition de l'extrait de la charte du PNR aux élus, présentation ce jour par Mr CRUEGE, directeur du PNR, la délibération de la charte est/

Acceptée à l'unanimité des votants

➤ Délibération fixant le loyer et les charges appartement n.1 place de l'Eglise

Le locataire actuel du logement a donné un congé de départ au 31/08/2025.

Le loyer actuel est de 420€ soit 6€ / m²

Mme le Maire propose de fixer un montant de loyer de 450€ + 25€ de charges pour les raisons suivantes :

- Le loyer médian dans notre secteur de l'Ariège est de 8.60€/m²
- Les charges correspondant à l'assainissement collectif soit ,un nouveau montant de 475€

➤ Délibération décidant la reprise d'une concession en état d'abandon

Après lecture du Procès-verbal final concernant la reprise des concessions, la prise de connaissance de la délibération celle-ci est rejetée sans explication

NON ACCEPTEE CONTRE :4 POUR :3

➤ Retour information réunion de l'assemblée cantonale du 15 octobre 2025

- Stationnement – accès Pla de la LAU

Le stationnement au Pla de la LAU est compliqué, voir anarchique qui devient problématique pour l'accès des secours en cas de besoin.

Une étude va être mise en place afin de remédier à ce problème

- SIVE -Psychologue Cantonale

L'intervention de la psychologue dans les écoles du canton nécessite des besoins (outils pédagogiques), qui ne sont pas pris en charge par l'éducation nationale

Le SIVE prend en charge l'achat de ce matériel à raison de 2.23€ par élève.

➤ Information taxe foncière du non bâti

L'Etat a procédé à l'exonération des taxes foncières pour les propriétaires de terrain sur le Non –Bâti sans compensation pour la commune

*19H38 Départ de Mme DONAT Chantal

➤ Point sur les travaux

- Cimetière

Suite à l'arrachage de la haie, pour des raisons de risque d'endommagement des sépultures qui sont à proximité dont le coût de l'opération s'est élevé à 2538€ il faut sécuriser la murette.

Sera posé, (**En régie**), un grillage rigide tout le long

Il est fait part que l'absence de la haie peut être néfaste pour le problème de l'évacuation de l'eau pluviale.

Réponse : Si cela est constaté, il sera posé un drain pour gérer l'évacuation

ACCORD à l'unanimité des présents

➤ Prévisions travaux Maison Lapeyre :

Les 2 maisons LAPEYRE sont accessibles en continu par le grenier.

Afin de limiter l'accès d'une maison à l'autre par celui-ci, sera réalisé (**En régie**) une séparation.

ACCORD à l'unanimité des présents

➤ Parking haut du village

Afin de protéger les clôtures des propriétaires des maisons, du choc éventuel par les véhicules lors du stationnement, sera posé des bordures de trottoir à distance adéquate (**En régie**)

ACCORD à l'unanimité des présents

➤ Décision modificative

Afin de régulariser une écriture comptable il est nécessaire de procéder aux réajustements des comptes l'affectation pour paiement du crédit de l'article 011-615221 vers l'article 66111

ACCORD à l'unanimité des présents

➤ Question diverses

Pour information, la mairie a reçu la proposition de la pose d'une borne pour recharge des voitures électriques.

Cérémonie du 11 NOVEMBRE

Sera organisée à 11 H suivi d'un vin d'honneur à la salle communale

Traversée du village

Suite au courrier adressé à la mairie par plusieurs riverains, mentionnant la vitesse excessive de certains véhicules, nous avons sollicité le département, qui, a mis en place un radar de comptage. Ce point sera à l'ordre du jour lors du prochain Conseil Municipal.

FIN de séance 20H05